

On ne fera pas taire la CGT, Sa secrétaire Générale ni l'Union locale Roussillon/Beaurepaire!

Mise en examen de la Secrétaire générale, Sophie Binet.

Cette mise en examen fait suite à une plainte pour injures publiques déposée par l'association "Mouvement des entreprises de taille humaine indépendantes et de croissance" ETHIC d'extrême droite, présidée par Mme Sophie de Menthon. RTL est également mis en examen en tant que diffuseur des propos.

On reproche à Sophie Binet ses propos tenus lors de son intervention sur RTL le 31 janvier 2024, interrogée sur le « chantage à l'emploi » de la part de certains grands patrons, venus se succéder dans les médias « pour alerter sur la fiscalité et les réglementations » et affirmer que « pour pousser à la délocalisation, c'est idéal ! ». Certains affirmant même « Ceux qui peuvent partir partent et ils ont raison. »

Elle avait alors dénoncé ces propos et ces comportements en disant « Moi j'ai envie de dire : les rats quittent le navire ».

Cette déclaration était une image, reprenant une expression populaire datant du moyen âge bien connue visant à dénoncer les pratiques permanentes de délocalisation et de chantage à l'emploi des multinationales.

Cette procédure de la part d'un lobby patronal lancé par un milliardaire d'extrême droite, Édouard Sterin. Il s'agit d'une attaque sans précédent puisqu'elle vise directement la Secrétaire générale d'une des plus grandes organisations syndicales du pays.

Empêcher un syndicat de dénoncer les pratiques patronales c'est l'empêcher de jouer son rôle et porter directement atteinte aux libertés syndicales. Cette tentative manifeste de judiciariser la critique sociale et de détourner le débat public illustre une nouvelle fois la volonté de certains lobbys patronaux au service des plus riches pour faire taire les voix qui dérangent.

Au-delà de cette affaire, la CGT alerte sur une tendance inquiétante : c'est la 5e procédure judiciaire contre un membre du bureau confédéral de la CGT en 2 ans. Sur le terrain, des centaines de militants et militantes font face à une répression de plus en plus décomplexée sur leurs lieux de travail et dans leurs pratiques syndicales.

Des actes de vandalisme et de lâcheté ont frappé notre Union Locale CGT de Roussillon/Beaurepaire le samedi 12 décembre, les insultes proférées envers notre camarade Sophie Binet sont inacceptables !

L'attaque contre une femme est une attaque contre nous toutes et tous.

Ces mots sont d'une extrême gravité, misogynes, profondément sexistes et dégradants. La CGT, de tout temps a combattu les violences sexistes et sexuelles. Nous ne laisserons jamais de tels propos sans réagir avec fermeté et détermination.

Ces actes de vandalisme ne sont pas innocents. Ils sont le fruit de la stratégie de l'Extrême-Droite qui vise à faire passer les syndicats - et la CGT en particulier - pour des organisations dangereuses pour le pays. Nos UL sont des lieux d'accueil pour les travailleuses et travailleurs en difficulté face aux patrons peu scrupuleux, de lien social. De nombreuses UL, notamment de Voiron, Annonay, la Drôme dont Montélimar et Vienne, l'UD, les cheminots de Chambéry, de l'Ain, les retraités EDF, les associations culturelles de Roussillon des anonymes sont venus nous apporter leur soutien ainsi que le maire de Beaurepaire. Les actifs de Roussillon étaient aux abonnés absents ! Seuls les membres du secrétariat participaient au rassemblement.

Le mépris de classe et le sexisme s'affichent au sommet de l'État. Mme Macron a qualifié de « sales connes » les quatre militantes féministes de « Nous Toutes » qui ont interrompu le spectacle d'Ary Abittan samedi 6 décembre. Ces mots, prononcés par l'épouse du président de la République, ne sont pas un simple dérapage : ils révèlent le mépris profond des élites pour celles qui osent briser l'omerta sur les violences sexuelles. Ils légitiment la haine envers les féministes. Ils minimisent la gravité des violences sexuelles, en réduisant la dénonciation des crimes à un simple « trouble à l'ordre public ». Ils montrent l'impunité dont bénéficient les puissants : quand une femme du président insulte des militantes, elle sait qu'elle ne sera jamais sanctionnée. Devant la levée de boucliers sur les médias, les réseaux sociaux et les déclarations de certaines artistes et femmes politiques, la défense de cette dame : **ces propos avaient été prononcés dans la sphère privée**, mais lorsque vous vous déplacez avec télé, micros et photographes il n'y en a plus. Le crime est quand même de le penser !

La justice fiscale est une urgence.

Nous ne sommes pas tous égaux face à l'impôt... et ce ne sont pas ceux qui gagnent le moins qui en paient le moins ! Décryptage et propositions.

L'impôt est majoritairement supporté par les ménages. Les particuliers ont apporté les trois quarts des 350 milliards d'euros de recettes fiscales perçues par l'Etat en 2025.

Plusieurs facteurs expliquent la plus faible participation des entreprises à l'impôt :

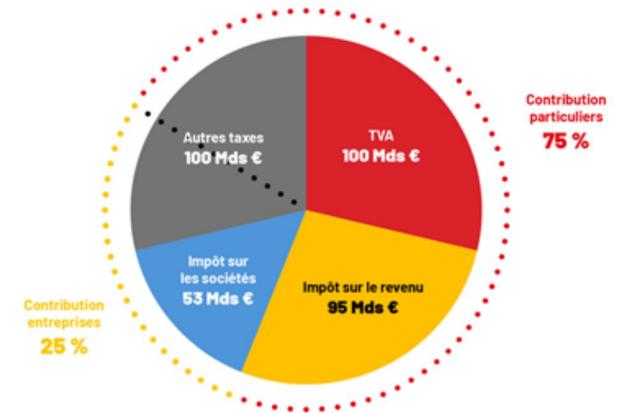
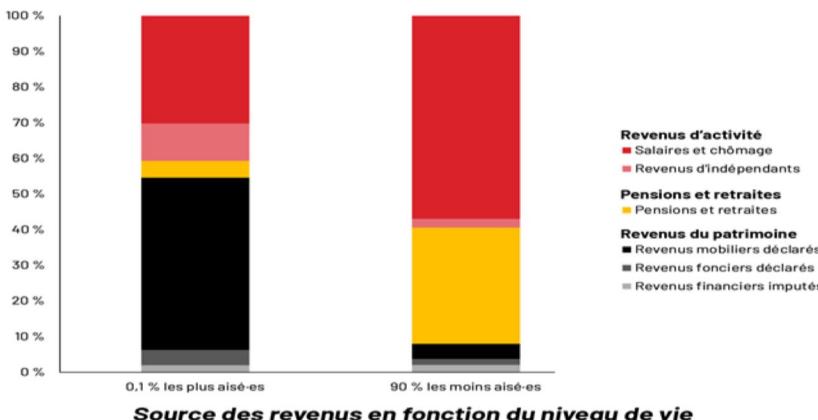
- le taux d'impôt sur les sociétés n'a cessé de baisser au fil des gouvernements, pour atteindre 25 % aujourd'hui ;
- en réalité, les grandes entreprises ont un taux d'imposition bien moindre, grâce à de nombreuses exonérations et crédits d'impôts, mais aussi à des montages financiers permettant la déportation de bénéfices réalisés en France vers les paradis fiscaux ;

l'impôt payé par les particuliers est calculé sur la base de 90 % de leurs revenus, quand l'impôt sur les sociétés prend en compte les bénéfices de l'entreprise, déduction faite des charges.

Les riches ne paient pas plus que les pauvres.

L'impôt est censé être progressif, avec une plus grande participation des plus aisés(e)s.

La réalité est bien différente :



- **la TVA** est la principale source de recettes de l'Etat. Tout le monde la paie, mais pas au même niveau. Alors que les plus pauvres consomment la quasi-totalité de leurs revenus, les plus riches peuvent en épargner une bonne partie. Par conséquent, **plus on est riche, moins on paie la TVA en proportion de ses revenus** ;
- si la majeure partie de la population **tire ses revenus du travail** (ou des pensions, obtenues à l'issue d'une longue carrière), plus de la moitié de ce que gagnent les 0,1 % les plus riches est **issu de leur patrimoine** (bien souvent hérité - pour le mérite on repassera) ;

les revenus du patrimoine bénéficient de multiples exonérations et abattements, et les plus riches échappent presque totalement à l'impôt par le biais de sociétés fictives, sous l'œil bienveillant des autorités !

Résultat : Le Canard enchaîné a révélé que le taux d'imposition effectif de Bernard Arnault s'élèverait à moins de 14 % de ses 1,3 milliard d'euros de revenus annuels... Soit le même taux qu'un couple sans enfant touchant 150 000 euros par an - dix mille fois moins !

La justice fiscale est possible

Rééquilibrer la contribution de chacun(e) est possible... et sans augmenter les impôts (peut-être un peu ceux des riches quand même...) :

- **baisse des taux de TVA** pour diminuer la contribution des moins riches et rééquilibrer le ratio particuliers/entreprises ;
- **ajout de tranches à l'impôt sur le revenu** pour améliorer sa progressivité et sa justice ;
- **augmentation de l'imposition des successions** pour les plus riches ;
- **mêmes taux d'imposition** pour tous les revenus (système progressif qu'ils soient issus du travail ou du patrimoine) ;
- **imposition du patrimoine** pour rééquilibrer la participation des plus riches et celle des autres citoyen(ne)s ;

des moyens matériels et humains pour les finances publiques afin qu'elles puissent lutter efficacement contre la fraude fiscale.

La taxe Zucman

Constatant que les ultra-riches possédant plus de 100 millions d'euros de patrimoine paient deux fois moins de prélèvements sociaux et fiscaux que le reste de la population (27 % contre 50 %), l'économiste Gabriel Zucman a proposé un impôt équivalent à 2 % du patrimoine pour ces 1 800 foyers fiscaux - pouvant rapporter jusqu'à 40 milliards d'euros.

Adoptée par l'Assemblée nationale en février 2025, la proposition a finalement été rejetée par le Sénat en juin.

PLFSS 2026, conférence retraite-emploi, page 3 une casse sociale organisée !!!

247 pour, 232 contre, 90 abstentions: le budget 2026 de la Sécurité Sociale vient d'être adopté ! Ce vote a confirmé celui du 09 décembre 2025 et a été obtenu à l'issue de manœuvres politicares, mais permettons-nous de leur rappeler, ainsi qu'à tous ceux qui l'auraient oublié, quel fut le postulat de ceux qui, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, instaurèrent la Sécurité Sociale. Dans son programme, le Conseil National de la Résistance proposa « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail. » C'est ainsi que depuis 1945, la « Sécu » constitue la base du vivre ensemble de notre pays : « La Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun, qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. »

Un changement de modèle assumé : vers la fin de la sécu de 1945

L'amputation de 4 milliards du budget de la santé est une grave mise en danger de l'hôpital public, de ses malades et du personnel, déjà épuisé.

Voter ce PLFSS, c'est aussi s'attaquer entre autres :

- Aux travailleurs victimes d'accident de travail et maladie professionnelle, en limitant les arrêts.
- Aux malades d'affection longue durée comme les diabétiques qui ne seront plus pris en charge à 100% pour se soigner.
- Aux assurés des complémentaires santés qui vont voir leurs cotisations augmenter du fait de la taxation de ces dernières.
- Aux familles dont les allocations vont baisser.

Voter ce PLFSS c'est aussi voter et entériner la retraite à 64 ans (adoptée par 49,3 en 2023) tout en manipulant l'opinion publique sur une soi-disant « suspension » de la réforme Borne qui n'est au final qu'un simple décalage de cette réforme de 3 mois.

Fermer la porte à toute abrogation de la réforme de 2023 des retraites n'a rien d'anodin alors même que vient de débuter la conférence sociale sur les retraites et l'emploi dont l'ordre du jour inclus le changement de système de retraite.

Cette conférence sociale sur les retraites est une nouvelle escroquerie d'E. Macron et son gouvernement afin de faire cautionner par les organisations syndicales qui y participeront, un changement radical de système de retraite et imposer au final un système de retraite à points, largement rejeté par la population en 2019.

Une retraite « à la carte » n'est autre que la retraite à points. Pourquoi « à la carte » ? Tout simplement parce que les systèmes à points sont faits pour faire baisser drastiquement le niveau des pensions et pousser les salariés à reculer toujours plus loin leur départ à la retraite.

Ce genre de système qui plonge les retraités dans la pauvreté comme nous pouvons le constater dans les pays européens où il est en place, et qui s'accompagne toujours d'une large ouverture aux systèmes par capitalisations pour compenser la faiblesse des pensions.

La CGT réaffirme haut et fort ses revendications :

En réalité, il n'y a pas un problème de dépenses pour la Sécurité sociale, mais de recettes. Au prétexte de favoriser l'emploi, les gouvernements successifs ont favorisé les exonérations de cotisations sociales et limité les recettes, mettant en péril le financement de la Sécurité sociale.

La CGT a proposé un ensemble de mesures permettant de résoudre le manque de recettes, et de financer entre autres l'abandon de la réforme des retraites.

- Suppression progressive des 80 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales dont 5,5 milliards qui ne sont pas compensés par l'Etat et qui participent aux trappes à bas salaires ;
- Mise en place d'une véritable égalité salariale femmes-hommes : au minimum 6 milliards d'euros ;
- Elargissement de l'assiette des cotisations pour y intégrer toutes les primes, l'intéressement et la participation : 4,4 milliards d'euros.

Mort financière programmée de l'hôpital.

Les députés qui ont entériné à 13 voix près le budget de la Sécu ont en fait voté l'étouffement financier de l'hôpital public. Malgré les explications des parlementaires qui essayent d'enjoliver la situation, les chiffres sont implacables et parlent d'eux-mêmes.

L'exemple des Hôpitaux de Paris est éclairant. Le déficit cumulé depuis 2017, c'est-à-dire le manque de ressources, atteint la somme astronomique de 2,3 milliards d'euros. Alors que le résultat était positif en 2015 de 40 millions, il sera négatif cette année de 342 millions et la prévision pour 2026 est de nouveau négative à 285 millions. Or ces prévisions sont très souvent optimistes, mais le résultat est souvent moins bon et les chances d'amélioration sont faibles. Un autre élément inquiétant est l'endettement qui était de 29 % en 2015 et qui atteint aujourd'hui 43 % alors que la limite théorique à ne pas dépasser est de 45 %.

Les solutions proposées pour limiter ce trou sont dénommées pompeusement effort de performance, soit une perversion du langage pour parler de plan d'économies. Du fait du poids des dépenses de personnel dans le budget hospitalier, les coupes se concentrent sur les crédits d'intérim mais aussi les heures supplémentaires. Or, les difficultés de recrutement liées notamment aux conditions de travail dégradées et aux temps de transport car les personnels n'arrivent pas à se loger dans Paris où se trouvent les établissements du fait du coût exorbitant des loyers et du prix du m². Donc, limiter la ligne budgétaire pour les heures supplémentaires qui sont quasi obligatoires n'améliorera pas la situation.

Mais revenons au budget de la Sécu et à ceux qui se félicitent d'avoir obtenu une augmentation de 3,3 % du budget des hôpitaux. Mais mesdames et messieurs les parlementaires, la Fédération hospitalière de France qui représente les directeurs d'hôpitaux a demandé 4,5 % au minimum pour simplement maintenir l'existant du fait de la progression des dépenses au-delà de l'inflation, dont vous êtes aussi responsables. L'augmentation de la cotisation à la caisse de retraite des hospitaliers en est un exemple, tout comme le fait que vous avez validé la reprise de seulement une partie de la dette des hôpitaux dont la conséquence est une charge de plus d'un milliard d'euros d'intérêts par an engrangé par les banques qui frisent aujourd'hui l'obésité en termes de bénéfices.

Pour le dire clairement, nous expliquer qu'il n'est pas possible d'aller chercher des ressources supplémentaires pour la Sécu et vous limiter à diminuer le déficit tout en le maintenant aux alentours de 20 milliards consiste à acter la mort lente de l'hôpital public. Or je le répète de nouveau dans cette chronique, la solution très simple est de revenir sur les 20 milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales octroyées par E. Macron aux entreprises depuis 2017. Cela ne représente que 25 % du total et cela ne tuerait pas les entreprises si le ciblage se fait sur celles qui en ont principalement profité pour augmenter les dividendes versés à leurs actionnaires.

LA CHRONIQUE DE
CHRISTOPHE
PRUDHOMME
MÉDECIN URGENTISTE



RASSEMBLEMENT A BEAUREPAIRE LE 19 DECEMBRE 2025

CONTRE DES TAGS IGNOBLES CONTRE NOTRE SECRETAIRE GENERALE



SOPHIE BINET



DECES

Ayons une pensée pour lui

Mr CALLENS ROGER 92 Ans ST MAURICE L'EXIL

Votre correspondant:

Nom :

Tél :

La prochain réunion de notre collectif aura lieu
Le Lundi 02 FEVRIER 2026 à 8h45 précises
Au foyer Henri BARBUSSE